|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | | Nations Unies | |  | Union africaine | | | |
| _unlogo | | **Conseil économique**  **et social** | |  |  | | **Union africaine** | |
|  | |  | |  | | |  | | E/ECA/COE/36/12  AU/STC/FMEPI/EXP/12(III)  Distr. générale  10 février 2017 | | |
| **Commission économique pour l’Afrique**  **Comité d’experts**  Trente-sixième réunion | | | |  | **Union africaine**  **Comité d’experts**  Troisième réunion | | | | |
| **Dixième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l’Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l’intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l’Afrique**  **Réunion des Comités d’experts**  Dakar, 23-25 mars 2017 | | | |  | | | | | | |

**SP18584 – 122/29/15**

**RAPPORT SUR L’ÉTAT D’AVANCEMENT DU PREMIER PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE DE L’AGENDA 2063**

**Décembre 2016**

**RAPPORT SUR L’ÉTAT D’AVANCEMENT DU PREMIER**

**PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE DE L’AGENDA 2063**

1. **Introduction**

Le présent rapport constitue une mise à jour sur la mise en œuvre de l’Agenda 2063 soumise au Comité ministériel de suivi. Il porte essentiellement sur deux domaines clés : (i) l’internalisation de l’Agenda et ii) les progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre des projets phares. Le rapport souligne également les progrès accomplis dans l’élaboration du cadre d’évaluation et de responsabilisation de l’Agenda 2063, l’alignement/la convergence des systèmes de S & E des Communautés économiques régionales dans le contexte de l’Agenda 2063, la stratégie de mobilisation des ressources et de partenariat, ainsi que les mesures prises pour sensibiliser les populations à l’Agenda 2063 et le vulgariser auprès d’elles.

Les organes délibérants respectifs de l’Union sont invités à prendre note des progrès réalisés, des enjeux et défis mis en évidence et à examiner et à adopter les mesures/recommandations proposées.

Le Comité est l’organe statutaire chargé de la supervision technique de la mise en œuvre de l’Agenda 2063. Il a été établi par la 24e Session du Conseil exécutif, décision EX.CL/Dec.807 (janvier 2014), le « Comité ministériel sur l’Agenda 2063 » :

1. définit l’orientation stratégique de l’Union conformément à la Vision de l’UA ;
2. assure l’efficacité ;
3. assure le financement et la responsabilisation dans la mise en œuvre de l’Agenda 2063 ;
4. définit son premier Plan décennal de mise en œuvre et ses plans successifs, conformément aux règlements pertinents de l’Union africaine.

Les termes de référence/mandats et l’état de mise en œuvre à ce jour sont présentés dans le tableau ci-dessous.

|  |  |
| --- | --- |
| **Mandat** | **État de mise en œuvre** |
| 1. Suivre et surveiller tous les aspects de la mise en œuvre du Plan d’action 2063, son Premier plan décennal de mise en œuvre et ses projets phares et les plans et projets successifs, et formuler des recommandations appropriées au Conseil exécutif, qui peut, le cas échéant, les renvoyer à la Conférence. | * + - 1. Des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne l’élaboration d’un tel cadre de mesure et de responsabilisation. * Un ensemble d’indicateurs des FTYIP et les sources de données ont été convenus. * Élaboration des cartes à point de l’Agenda 2063 dans les zones ciblées dans le cadre de la validation des indicateurs. * Le cycle de suivi, notamment la fréquence et la durée d’obtention des données/informations de suivi auprès des États membres, ainsi que la fréquence et le calendrier de production des rapports de suivi ont été convenus.   + - 1. Un projet de cadre de S & E devrait être présenté au CTS lors de la réunion de mars 2017 avant son approbation finale par le Sommet de juin 2017.       2. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets phares se situent à des niveaux différents selon la feuille de route établie pour chacun d’eux. Les études de faisabilité ont été achevées pour la plupart des projets et les parties prenantes ont été sensibilisées à procéder à leur démarrage. |
| 1. Veiller à ce que les États membres et les organisations régionales intègrent l’Agenda 2063 dans leurs plans de développement ; | 1. 31 pays ont été sensibilisés à la mise en œuvre de l’Agenda 2063 ; 9 dans la région Ouest, 8 dans le Sud, 8 dans l’Est, 4 dans le Centre et seulement 2 en Afrique du Nord. 2. Tous les organes de l’UA et les CER ont été sensibilisés et l’exercice d’auto-évaluation et de cartographie a été mené à bien par la Commission afin de déterminer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique actuel et d’aligner le plan subséquent au FTYIP. |
| 1. Surveiller et évaluer la mise en œuvre de toutes les décisions budgétaires de l’Union africaine relatives au financement et à la mise en œuvre d’Action 2063. | Ceci sera mis en œuvre pour les budgets suivants/ultérieurs à partir de 2017. |
| 1. Analyser, sur une base biannuelle, les rapports d’état d’avancement de toutes les parties prenantes (Comité de coordination des chefs de secrétariat de la CUA, des CER, de la CEA et de la BAD et des CTS) sur la mise en œuvre de l’Agenda 2063 sur la base de domaines thématiques et formuler les recommandations appropriées au Conseil exécutif. | Des rapports d’étape sont préparés semestriellement, en particulier pour les institutions/agences qui coordonnent la mise en œuvre des projets et programmes phares, en vue d’améliorer l’efficacité de l’utilisation des ressources. |
| 1. Assurer l’alignement des thèmes annuels de la Conférence de l’Union sur les 12 projets phares du Premier plan décennal de mise en œuvre. | Ce point devrait être examiné pendant la retraite afin de convenir des modalités. |
| 1. Veiller à ce que tous les efforts soient déployés pour combler l’écart enregistré par le paradoxe africain et formuler des recommandations pertinentes à ce sujet aux retraites ministérielles. | En cours |
| 1. Assure le suivi et la préparation, sur une base continue, d’un rapport de mise en œuvre et/ou d’une matrice sur tous les résultats et décisions antérieurs de la Retraite ministérielle afin d’assurer la cohérence et la continuité des questions discutées. | Ceci est pris en compte par le rapport coordonné par le Bureau du Secrétaire général. |
| 1. Formuler des propositions pertinentes sur les points de l’ordre du jour des retraites ministérielles. | Le groupe technique du Comité soumet des propositions pour examen. |
| 1. Entreprendre des examens à mi-parcours et formuler les propositions nécessaires sur l’affinage/l’amendement des Plans décennaux de mise en œuvre de l’Agenda 2063 [tel que prévu dans la Décision EX.CL/Dec.894 (§24)]. | Pas encore le temps pour procéder à l’examen à mi-parcours. |
| 1. S’assurer que le travail et les résultats de l’ensemble des organes, mécanismes et processus de l’UA, en particulier les CTS, contribuent de manière cohérente, efficace et non répétitive à l’atteinte de l’objectif général qui est la mise en œuvre de l’Agenda 2063 et de son Premier Plan décennal de mise en œuvre. | Il existe des arrangements permanents avec l’ensemble des CTS qui devront servir de plate-forme aux États membres pour présenter la manière dont ils intègrent l’Agenda 2063 ou pour être sensibilisés sur la manière dont leurs domaines thématiques pourraient intégrer l’Agenda 2063. |
| 1. Donner des orientations sur les voies et moyens d’assurer que les partenariats stratégiques de l’Union africaine contribuent efficacement à la mise en œuvre des domaines prioritaires de l’Agenda 2063 et de son premier Plan décennal de mise en œuvre. | Consultations en cours. |
| 1. Donner des orientations sur la question de la rationalisation des Sommets de l’UA et des méthodes de travail de l’UA afin de permettre à l’Organisation de contribuer efficacement, par l’intermédiaire de ses organes délibérants, à la réalisation des objectifs et priorités de l’Agenda 2063 et de son premier Plan décennal de mise en œuvre. | Exercice en cours |
| 1. À travers les mécanismes appropriés, surveiller le respect par tous du renforcement et du respect de toutes les décisions et positions communes de l’Union africaine dans les forums internationaux, par la Commission de l’UA, les organes, les États membres, les groupes d’ambassadeurs et les bureaux de représentation de l’UA à travers le monde. |  |
| 1. À travers les retraites ministérielles, formuler des recommandations et des propositions appropriées sur les questions relevant de son mandat au Conseil exécutif de l’UA et à la Conférence. |  |
| 1. Surveiller la rationalisation des CER afin d’assurer la réalisation effective de l’Agenda 2063. |  |
| 1. S’acquitter de toute autre mission conforme au mandat qui lui sera confié par le Conseil exécutif. |  |

1. **Rapport d’état d’avancement/Mesures soumises aux organes délibérants de l’UA pour examen** 
   1. **Internalisation de l’Agenda 2063**
2. ***Internalisation au niveau des États membres***

Le premier Plan décennal de mise en œuvre de l’Agenda 2063 est de plus en plus intégré dans les cadres nationaux de planification des États membres. Cela est démontré par le grand enthousiasme dans les 32 pays visités, la bonne presse auprès du public au plus haut niveau, ainsi que par la réponse positive qu’a notée la Commission.

Les objectifs visés par les missions d’internalisation sont les suivants :

1. renforcer la prise de conscience, l’engagement et l’appropriation par les institutions étatiques/les citoyens de l’Agenda 2063 afin de catalyser et de soutenir une dynamique de changement et de transformation ;
2. veiller à ce que les États membres traduisent les engagements énoncés dans l’Agenda 2063 en visions nationales et en plans de développement et de transformation socio-économiques à moyen terme ; et
3. faciliter les progrès collectifs enregistrés par les États membres dans la mise en œuvre de l’Agenda 2063, ce qui entraînera la transformation du continent et garantira que l’Afrique retrouve sa place légitime sur la scène mondiale, notamment sa capacité à financer son propre développement.

Les missions d’appui à l’internalisation dans les États membres ont permis de sensibiliser et d’aider les pays à entamer le processus d’intégration des objectifs, des priorités et des cibles des premiers Plans décennaux de mise en œuvre de l’Agenda 2063. À ce jour, 32 pays ont reçu des missions d’appui menées par la Commission de l’UA.

La liste des pays déjà couverts par les missions est la suivante :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Afrique Centrale** | **Afrique de l’Est** | **Afrique du Nord** | **Afrique australe** | **Afrique de l’Ouest** |
| * + - * 1. Cameroun         2. République du Congo         3. RDC         4. Sao Tomé-et-Principe | 1. Comores 2. Djibouti 3. Érythrée 4. Kenya 5. Maurice 6. Le Rwanda 7. Seychelles 8. Soudan | 1. Algérie 2. Sahraoui | 1. Botswana 2. Lesotho 3. Malawi 4. Mozambique 5. Namibie 6. Swaziland 7. Zambie 8. Zimbabwe | 1. Bénin 2. Burkina Faso 3. Côte d’Ivoire 4. Ghana 5. La Gambie 6. Libéria 7. Nigeria 8. Sénégal 9. Togo |

Comme on peut le constater, un nombre considérable de pays ont été couverts en Afrique de l’Ouest, en Afrique australe, en Afrique de l’Est et en Afrique centrale. En ce qui concerne l’Afrique du Nord, les progrès réalisés ont été plus lents, jusqu’ici seuls deux pays ont été couverts. Les rapports de mission d’internalisation sont disponibles et sont actuellement transmis aux ambassades/missions respectives basées à Addis-Abeba pour que celles-ci les transmettent ultérieurement aux autorités nationales.

Afin de maintenir l’élan et de s’appuyer sur les actions convenues avec les pays au cours de la mission, la Commission entend organiser un atelier de consolidation en décembre pour les 32 pays qui devraient être couverts. Cet atelier vise principalement à faire le point, à identifier les besoins en termes d’appui (notamment les outils et l’assistance technique), à élaborer des feuilles de route nationales et à fournir une plate-forme d’apprentissage mutuel.

Les principaux défis rencontrés jusqu’ici en ce qui concerne le processus d’internalisation au niveau des États membres sont les suivants :

* l’appui technique et financier fourni par les partenaires extérieurs, notamment par le système des Nations Unies, a permis de mettre plus d’accent sur les ODD au niveau national, ce qui pose un défi concernant l’internalisation du FTYIP de l’Agenda 2063 ;
* en conséquence, la sensibilisation aux ODD et la vulgarisation de celles-ci sont également plus avancées dans certains pays ;
* les risques de cadres parallèles et concurrents au niveau national posent des défis aux États membres dans la mesure où ceux-ci cherchent à internaliser l’Agenda 2063 et les ODD.

Néanmoins, la plupart des institutions au niveau des États membres considèrent l’Agenda 2063 comme un cadre plus complet qui est plus en adéquation avec leurs visions nationales du développement. Ils considèrent les ODD comme faisant partie de leurs engagements mondiaux qui convergent également avec l’Agenda 2063.

Afin de relever ces défis, un certain nombre de mesures ont été prises, dont la principale est la décision prise par le 9e CTS sur les finances, les affaires monétaires, la planification et l’intégration économiques, qui s’est tenue du 4 au 6 avril 2016 à Addis-Abeba (Éthiopie) sur la nécessité d’un cadre intégré unique pour la mise en œuvre de l’Agenda 2063 et des ODD – voir encadré ci-dessous – et cela a été approuvé par la 27e Conférence de l’Union à Kigali (Rwanda) en juillet 2016.

|  |
| --- |
| La neuvième Conférence annuelle conjointe du Comité technique spécialisé sur les finances, les affaires monétaires, la planification et l’intégration économiques de l’Union africaine et de la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de la Commission économique pour l’Afrique, qui s’est tenue à Addis-Abeba les 4 et 5 avril 2016 a   * reconnu que l’Agenda 2063 et l’Agenda 2030 pour le développement durable offrent à l’Afrique une occasion unique de parvenir à un développement inclusif et transformateur avec équité. * souligné l’importance pour l’Afrique d’adopter une stratégie cohérente pour la mise en œuvre efficace et coordonnée de l’Agenda 2063 et de l’Agenda 2030. |

1. ***L’internalisation par la CUA, d’autres organes de l’UA et les CER***

À l’initiative de la Présidente de la Commission, l’effort d’internalisation a été étendu à l’ensemble des organes de l’UA conformément à l’appel lancé par les 25e et 26e Sommets selon lequel tous les organes de l’UA devraient aligner leurs travaux sur le FTYIP du Plan d’action 2063 d’ici juin 2016. La Direction de la planification stratégique de la Commission (SPPMERM) a de ce fait mené un exercice visant à faciliter le processus d’alignement au sein des départements/directions/unités de la CUA conformément à cette exigence. Des missions de soutien ont également été menées auprès des organes de l’UA suivants : Agence du NEPAD, PAP, Commission de lutte contre la corruption, Cour africaine des droits de l’homme et des peuples, Commission africaine des droits de l’homme et des peuples, Commission africaine des droits de l’enfant et l’ECOSSOC.

Les résultats de l’exercice d’alignement/de cartographie mené par les départements de la CUA et d’autres organes de l’UA ont été présentés à l’atelier conjoint tenu à Addis-Abeba (Éthiopie) les 29 et 30 septembre 2016. En outre, toutes les CER et les autres organes de l’UA ont pris part à l’atelier afin de reproduire l’exercice.

Au cours de l’atelier susmentionné, les résultats de l’auto-évaluation de la Commission sur la mise en œuvre de son plan stratégique (2014-2017) ont également été examinés. Cet exercice a permis non seulement de faire le point sur les progrès réalisés, mais a également aidé la Commission à tirer des enseignements utiles qui servent actuellement à orienter l’élaboration d’un plan subséquent aligné sur le FTYIO de l’Agenda 2063. Le rapport de l’atelier est disponible.

**Afin de consolider les acquis réalisés et de maintenir l’élan en ce qui concerne l’internalisation de l’Agenda 2063 au niveau national, les organes de l’UA et les CER, les organes délibérants de l’UA sont invités à examiner, discuter et adopter les mesures suivantes :**

1. *Encourager les États membres, les organes de l’UA et les CER à continuer d’intégrer l’Agenda 2063 dans leurs plans et stratégies de développement respectifs.*
2. *La Commission doit mettre en place un dispositif d’appui technique et financier pour soutenir les efforts d’internalisation à tous les niveaux, y compris la sensibilisation et la vulgarisation.*
3. *La Commission doit concevoir des mécanismes de suivi pour faciliter l’internalisation à son niveau et identifier les changements structurels nécessaires pour intégrer l’Agenda 2063.*
4. *La Commission doit mettre en place un mécanisme d’examen par les pairs afin de faciliter le partage des meilleures pratiques entre les États membres.*
   1. **Projets phares de l’Agenda 2063**

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets phares se situent à des niveaux différents selon la feuille de route établie pour chacun d’eux. Certains de ces projets ont été examinés par leurs Comités techniques spécialisés respectifs, tandis que d’autres attendent d’être examinés par les experts. Les études de faisabilité ont été achevées pour la plupart des projets et les parties prenantes ont été sensibilisées au démarrage. Les progrès réalisés au niveau de la mise en œuvre, les difficultés rencontrées et la voie à suivre, sont présentés à l’Annexe 1 ci-dessous.

* 1. **Cadre de responsabilisation pour l’Agenda 2063 et l’alignement des systèmes de S & E des CER**

1. **Cadre de responsabilisation/de mesure**

La mise en place d’un cadre de suivi et d’évaluation complet et robuste est l’une des conditions essentielles pour assurer la mise en œuvre réussie de l’Agenda 2063.

Des progrès significatifs ont été réalisés dans l’élaboration d’un tel cadre de mesure et de responsabilisation. La Commission de l’UA a dirigé le processus d’élaboration du cadre de responsabilisation de l’Agenda 2063 en travaillant en étroite collaboration avec des partenaires clés tels que le Symposium africain sur le développement statistique (ASSD), la Commission économique des Nations Unies pour l’Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD), la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), l’Agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA). Ce travail vise également à faire progresser l’élaboration d’un cadre intégré pour la mise en œuvre de l’Agenda 2063 et des ODD.

Un groupe de travail technique de 25 membres composé de statisticiens, de planificateurs et d’experts sectoriels a été mis en place pour fournir une expertise technique en termes de formulation, d’identification des sources de données, de clarté et de pertinence des indicateurs.

**Les principales réalisations à ce jour sont les suivantes :**

* Un ensemble d’indicateurs du FTYIP et les sources de données a été convenu. Ceux-ci sont liés aux objectifs, aux domaines prioritaires et aux aspirations du cadre de résultats du FTYIP de l’Agenda 2063 ;
* Une série de 78 « indicateurs de base » ont été identifiés à partir des indicateurs fournis par les CER et validés par les Directeurs généraux des Bureaux nationaux de statistique lors de la 12e réunion de l’ASSD tenu à Tunis en novembre 2016. L’Agence du NEPAD et Stats SA ont été chargés de dresser le profil des indicateurs et d’élaborer les métadonnées.
* Un atelier sur les coûts de la mise en œuvre du cadre de mesure au niveau national et le développement des stratégies de mobilisation des ressources et des technologies s’est tenu à Pretoria (Afrique du Sud) du 3 au 7 mai 2016. Il visait à aider l’Afrique à gérer les fonds acquis auprès des bailleurs de fonds pour la production de données qui informent la politique. En ce qui concerne la stratégie technologique, le problème réside dans le fait pour le continent de nouer les bons partenariats mondiaux au moment où nous nous enregistrons une plus grande utilisation de la technologie. Les données et la technologie étant insociables, les statistiques ne peuvent donc pas être séparées de la technologie.
* Élaboration des cartes à point de l’Agenda 2063 dans les zones ciblées dans le cadre de la validation des indicateurs :
* La carte à point sur le genre a été évaluée et les indicateurs réaménagés de manière identique à ceux qui assurent le suivi de l’impact sur les aspects sociaux, économiques et de gouvernance. Ce document a été publié au cours du Sommet de juillet 2016.
* Le Département de Paix et de Sécurité développe également une carte à points pour l’APSA, lequel fera le suivi de la mise en œuvre de l’un des projets phares, celui de « Faire taire les armes d’ici 2020 ».
* Des négociations préliminaires ont été menées avec le Département des affaires politiques afin d’élaborer une carte à points sur la gouvernance, en s’appuyant sur l’expérience acquise avec la carte à points sur le genre, ce avec l’aide du Cap-Vert.
* Le Département des affaires sociales négocie également avec l’Institut de statistique de l’UNESCO pour élaborer une carte à points sur la culture.

1. **Convergence/alignement des cadres de S & E des RECS en vue de l’Agenda 2063**

Les CER sont invitées à jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre du FTYIP de l’Agenda 2063 en ce qui concerne la réalisation des objectifs au niveau régional, mais également en raison du rôle d’interface qu’elles sont censées jouer au niveau national et continental, notamment en ce qui concerne le suivi et l’évaluation.

La Commission continue donc de travailler en étroite collaboration avec les CER dans le cadre d’un effort de collaboration pour assurer l’alignement de leurs cadres de suivi et d’évaluation sur l’Agenda 2063. Des progrès importants ont été accomplis, tel qu’indiqué comme suit :

Processus :

* un partenariat multi-parties prenantes impliquant les huit CER et les principales institutions de collaboration (CUA, ASSD, CEA, BAD, ACBF, etc.) a été mis en place ;
* une série de réunions techniques sont régulièrement organisées afin de dégager un consensus sur les travaux en cours ;
* une feuille de route a été convenue avec toutes les parties prenantes, notamment avec les huit CER, en vue de finaliser le cadre de S & E.

Résultats :

* Le cycle de suivi, notamment la fréquence et la durée d’obtention des données/informations de suivi auprès des États membres, ainsi que la fréquence et le calendrier de production des rapports de suivi ont été convenus.
  + Cycle annuel d’établissement des rapports pour les États membres ;
  + Cycles biannuels au niveau régional pour la CUA.
* Cohérence des formats de rapports qui seront générés électroniquement par chaque CER.
* Un projet de modèle de rapport pour l’Agenda 2063 a été élaboré. Le modèle est conçu pour faire rapport sur les priorités nationales, le FTYIP de l’Agenda 2063 et les ODD sans toutefois épuiser les ressources nationales comme l’a demandé le *STC sur les finances, les affaires monétaires, la planification et l’intégration économiques*.

Un projet de cadre de S & E devrait être présenté au CTS lors de la réunion de mars 2017 avant son approbation finale par le Sommet de juin 2017.

**Sur la base de ce qui précède, les organes délibérants sont invités à prendre note des progrès réalisés, à examiner, à enrichir et à adopter les mesures suivantes qui ont été proposées :**

1. *Le Sommet doit faire appel au monde pour concevoir et travailler avec le continent afin de nouer les partenariats mondiaux pertinents sur la technologie pour la révolution des données.*
2. *Encourager les États membres à prendre l’engagement de verser des contributions en pourcentage afin de financer le développement statistique et à collaborer avec la Communauté internationale sur la même question.*
3. *Approuver la liste d’indicateurs de base validée comme base de suivi et d’évaluation et s’engager à respecter les délais de présentation des rapports.*
4. *Les statistiques de l’Agenda 2063 constituent la pierre angulaire de la transformation des économies africaines et un système qui oriente les questions de développement.*
5. *La Commission est invitée à :*
   * *finaliser* *le profilage des indicateurs et des métadonnées pour faciliter une interprétation commune et faciliter la compilation ; et*
   * *assurer la clarté et l’adéquation de chacun des indicateurs et s’assurer qu’ils représentent les objectifs de transformation et d’intégration.*
6. *Le Sommet doit adopter cette liste minimale d’indicateurs pour l’Agenda 2063 en tant qu’indicateurs de base de l’Agenda 2063 et des Objectifs de Développement durable à travers lesquels chaque Office National de Statistique compilera et gérera des données statistiques pour faciliter l’élaboration des programmes de Transformation et d’Intégration de l’Afrique tout en abordant la question des capacités techniques et financières.*
   1. **Mobilisation des ressources nationales et stratégie de partenariat**

La CUA, en collaboration avec l’Agence du NEPAD, la BAD et la CEA, organise les 12, 13 et 14 décembre 2016 à Johannesburg (Afrique du Sud) la Réunion des experts sur le financement, la mobilisation des ressources intérieures et la stratégie de partenariat de l’Agenda 2063.

Les objectifs de la Réunion des experts sont les suivants:

* améliorer le projet de stratégie de financement et de mobilisation de ressources nationales de l’Agenda 2063 ;
* enregistrer les meilleures pratiques et les innovations en matière de mobilisation des ressources nationales (MRN) ;
* fournir des avis d’experts sur le financement des projets phares de l’Agenda 2063 ;
* fournir des conseils d’experts sur la création d’institutions financières continentales et de fonds continentaux ;
* faire des suggestions sur le financement des programmes de transformation socio-économique de l’Afrique intégrés à l’Agenda 2063.

**Les organes délibérants sont invités à prendre note des progrès accomplis et à recommander ce qui suit :**

1. *Inviter la Commission et ses partenaires (Agence du NEPAD, BAD, CEA et autres) à travailler en étroite collaboration avec les institutions pertinentes des États membres afin de finaliser et de soumettre le projet de stratégie de mobilisation des ressources et de partenariat pour adoption par les organes délibérants de l’UA.*
   1. **Sensibilisation et vulgarisation**

La Commission a continué de sensibiliser le public à l’Agenda 2063, principalement par le biais de ses missions d’internalisation auprès des États membres. La publication professionnelle des documents clés de l’Agenda 2063, à savoir : le document-cadre, la version populaire et le premier Plan décennal de mise en œuvre, ainsi que les dossiers d’information sur l’Agenda 2063 ont été acquises et font l’objet d’une large distribution auprès des États membres et des autres parties prenantes.

Récemment, un partenariat avec le Forum des éditeurs africains a également été mis en place afin de renforcer le rôle de la presse écrite dans la sensibilisation sur l’Agenda 2063.

Toutefois, il demeure un écart important en ce qui concerne la sensibilisation au niveau communautaire alors que de nombreux citoyens africains ordinaires continuent de recevoir des informations adéquates sur l’Agenda 2063. Il s’agit d’un écart important qui limite la capacité des communautés de base à s’approprier l’Agenda 2063 et à l’intégrer dans les activités de développement local, et celle du grand public des États membres à participer aux processus nationaux d’internalisation, notamment les acteurs clés tels que le secteur privé. À cet égard, la Commission a engagé une collaboration avec des organisations de la société civile de l’ensemble du continent, par l’intermédiaire de leurs organes faîtiers, pour concevoir des programmes qui fassent partie de leurs programmes d’éducation civique respectifs. Des consultations régulières se poursuivront au sein de l’ECOSSOC et du Groupe de travail sur les OSC en Afrique. Le secteur de la création africaine est une autre voie que la Commission a ciblée pour accroître la portée de la sensibilisation par le biais de films et de représentations dramatiques radiophoniques. Cette initiative est poursuivie en partenariat avec la Fédération panafricaine des cinéastes (FEPACI)

Au vu de ce qui précède, ***les organes délibérants sont invités à examiner et à adopter les mesures/recommandations suivantes :***

1. *inviter la Commission et ses partenaires à redoubler d’efforts pour :*
   * *développer des produits de communication simples et conviviaux pour faciliter la compréhension et l’appropriation de l’Agenda 2063 par les citoyens ordinaires, surtout au niveau des communautés ;*
   * *collaborer avec l’ACALAN pour traduire, imprimer et diffuser la version populaire dans les principales langues africaines, en particulier les langues transfrontalières en Afrique de l’Ouest, de l’Est, du Centre et en Afrique australe.*
2. *inviter les États membres à mettre en place des mesures visant à vulgariser l’Agenda 2063, à travers les médias d’État (TV, Radio, Presse) et autres actions, et à encourager les ministères de l’Information et de la Communication à travailler avec les opérateurs de communication GSM pour diffuser des informations sur l’Agenda 2063 ;*
3. *inviter l’ECOSSOC, en collaboration avec la CUA, à mobiliser la société civile et la diaspora afin de renforcer la sensibilisation à l’Agenda 2063 au niveau de la société civile et de la diaspora.*
   1. **Élaboration d’un nouveau Plan de la Commission de l’UA pour succéder au Plan stratégique 2014-2017**

Le Plan stratégique 2014-2017 de la CUA tire à sa fin et un plan subséquent est nécessaire pour orienter les travaux de la Commission au cours des prochaines années. Le nouveau plan doit toutefois être élaboré dans un contexte différent de celui du plan précédent. Le continent doit, avec l’Agenda 2063 et à son premier Plan décennal de mise en œuvre désormais dégager les priorités et les plans de développement aux niveaux national, régional et continental. Il convient également de noter que la 27e Conférence de l’Union a adopté une décision de financement des Programmes et opérations de l’Union à travers un prélèvement de 0,2 % sur certaines importations. Ces deux évolutions ont une incidence directe sur la conception, la mise en œuvre et le financement du nouveau plan.

En outre, des leçons précieuses ont été tirées de l’auto-évaluation du Plan stratégique 2014-2017, des résultats de l’exercice de cartographie, ainsi que des conclusions et recommandations de l’Atelier d’internalisation au sein de la CUA tenu les 29 et 30 novembre 2016 avec d’autres organes et les CER.

**Les principales leçons apprises sont les suivantes :**

1. *Alignement et consolidation :* désormais, l’identification et le séquençage des priorités, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation doivent se conformer strictement aux dispositions FTYIP de l’Agenda 2063. En outre, les nombreux cadres, stratégies et plans d’action continentaux existants devraient être consolidés et le processus de lancement de nouveaux cadres strictement rationnels.
2. *Il conviendrait de mettre en place des mécanismes d’interaction et d’institutionnalisation de la planification, de la révision et de l’évaluation conjointes transparents*. Ceci renforcera la collaboration entre les départements et le concept de « fournir des résultats ensemble » – CUA, organes et CER.
3. *Accent mis davantage sur les résultats, la responsabilisation et la transparence :* cela est particulièrement important en ce sens qu’ils permettront de mesurer les impacts que ressentiront les citoyens africains sur le terrain. Il faut donc mettre au point des outils permettant de mesurer ou d’évaluer la perception qu’ont les citoyens de la pertinence et des effets des programmes et des opérations de la CUA au niveau des États membres.
4. *Une approche intégrée (structurelle et institutionnelle) de la planification et de la budgétisation* : Une proposition qui permettra d’atteindre ce but est de réunir les fonctions de planification et de budgétisation au sein d’une entité centrale unique.
5. *Accélération de la mise en œuvre des plans pluriannuels et des budgets par le biais du (MTEF)* – ce qui facilitera la planification à long terme des ressources, tout en offrant la flexibilité nécessaire pour répondre aux nouveaux besoins et priorités.
6. *Renouvellement* : toutes les parties prenantes doivent aligner leurs visions, leurs missions et leurs structures, ainsi que leurs plans sur les impératifs du FTYIP.
7. *S’attaquer aux problèmes de capacité vitale* pour renforcer la capacité de la Commission à mettre en œuvre ses programmes, en particulier les projets phares de l’Agenda 2063.
8. *Cohérence stricte entre les plans annuels des départements/directions/unités de la Commission et le cadre des résultats du plan à moyen terme lors de l’élaboration des plans de travail annuels :* ceci est essentiel pour la responsabilisation et la prestation des services.
9. *Communication* *et sensibilisation* : la Commission devrait déployer un effort *beaucoup* plus important pour faire connaître son travail – par l’intermédiaire de l’ECOSSOC et de ses sections nationales – et pour renforcer l’apport des citoyens africains dans ses travaux.

**Sur la base des leçons ci-dessus et du nouveau contexte du plan, les organes délibérants de l’UA sont invités à examiner et à adopter les mesures suivantes:**

1. *Renforcer l’alignement sur le FTYIP de l’Agenda 2063 :*
   1. *le nouveau plan de la Commission devrait être désigné comme étant un Plan à moyen terme (PMT). Ceci est justifié par le fait que les orientations stratégiques des plans précédents sont déjà fournies par l’Agenda 2063 et le premier Plan décennal de mise en œuvre ;*
   2. *un cycle de planification quinquennal synchronisé avec les cycles de planification des plans décennaux de mise en œuvre de l’Agenda 2063 devrait être adopté. Il est donc proposé que le cycle du nouveau PMT de la Commission concerne la période 2019-2023 ;*
   3. *l’année 2018 doit être considérée comme une année de transition au cours de laquelle toutes les activités de lancement du plan seront mises en œuvre, y compris l’évaluation à mi-parcours du FTYIP.*
2. *La Commission préparera et soumettra un projet de plan à moyen terme tel que décrit ci-dessus pour par les organes délibérants de l’UA pour adoption en juin 2017*
3. **Conclusion**

La mise en œuvre de l’Agenda 2063 gagne du terrain aux niveaux national, régional et continental. Il est nécessaire de consolider les acquis et de veiller à ce que les États membres, par l’adoption d’un cadre unique intégré pour la mise en œuvre, le suivi et l’établissement de rapports, ne soient pas contraints par des initiatives parallèles découlant d’initiatives distinctes et disjointes et non coordonnées visant à appuyer l’Agenda 2063 et les ODD. Il importe que tous les partenaires africains soient conscients de cet état de fait et agissent en conséquence, en particulier les partenaires du système des Nations Unies présents au niveau des pays.

Enfin, il est tout aussi important de mentionner que le processus de réforme visant à réorganiser l’Union adopté lors du 27e Sommet de Kigali (Rwanda) tenu en juillet 2016 donnera un élan significatif à la mise en œuvre de l’Agenda 2063 qui permettra de réaliser la vision de l’UA.

.

**Annexe 1 : Rapport sur l’état d’avancement des projets phares**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Projet phare** | **Département de coordination** | **Progrès** | **Problèmes et défis** | **Perspectives** |
| 1. Institutions financières et monétaires continentales | Département des affaires économiques | **Banque centrale africaine** – Le calendrier convenu dans le cadre de l’Agenda 2063 pour la création de la BCA se situe entre 2028 et 2034. Les préparatifs de la BCA se feront par l’intermédiaire de l’Institut monétaire africain, qui devrait être créé d’ici 2018. La BCA s’appuiera sur la Stratégie conjointe de la Commission de l’Union africaine/Association des banques centrales africaines (ABCA) qui a été adoptée par l’Assemblée de l’ABCA en août 2015.  **Banque africaine d’investissement** – La Conférence de l’UA a adopté les Statuts de la BAI lors de son Sommet de février 2009. Au 1er avril 2016, 22 États membres avaient signé le Protocole et trois l’avaient ratifié. Il s’agit du Bénin, du Congo et de la Libye. Le calendrier convenu dans le cadre de l’Agenda 2063 pour la mise en œuvre effective de la BAI est 2025.  **Fonds monétaire africain** - La Conférence de l’UA a adopté le Protocole et les Statuts du FMA lors de son Sommet de juin 2014. Au 1er avril 2016, sept États membres avaient signé le Protocole, à savoir le Bénin, le Tchad, le Congo, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, la Sierra Leone et Sao Tomé-et-Principe, et aucun ne l’avait ratifié. Le calendrier convenu dans le cadre de l’Agenda 2063 pour la mise en œuvre effective du FMA est 2023.  **Bourse panafricaine :** L’étude technique sur la faisabilité de la création d’une bourse panafricaine a été réalisée par un groupe de consultants indépendant. Les conclusions de l’étude ont été examinées par la Conférence des ministres de l’Économie et des Finances de l’UA qui s’est tenue en mars 2014 à Abuja (Nigeria). La Conférence est convenue de soumettre à nouveau l’étude aux États membres afin d’enregistrer leurs observations. | La création de l’Institut monétaire africain peut être retardée en raison du retard accusé dans la soumission de la Stratégie à la Conférence de l’UA pour adoption.  Processus de ratification des instruments juridiques de la BAI et du FMA lent.  Les États membres sont peu disposés à formuler d’autres observations. | La Stratégie sera soumise à la Conférence de l’UA pour adoption en janvier 2017.  Le plaidoyer pour la signature et la ratification des instruments juridiques doit être engagé par la Commission.  L’étude sera soumise à nouveau pour observations, puis soumise au CTS sur les finances, les affaires monétaires, la planification et l’intégration économiques en mars 2017. |
|  |  |  |  |  |
| 2. Faire taire des armes à feu d’ici 2020 | Département de paix et de sécurité | La feuille de route pour la réalisation de ce projet phare, qui avait été préparée plus tôt sous la forme de la feuille de route de l’APSA 2016-2020, a été validée par le Conseil de paix et de sécurité lors de sa retraite qui a eu lieu du 7 au 9 novembre 2016 à Lusaka (Zambie). | La feuille doit maintenant être examinée par les organes délibérants. | Elle sera soumise à la Conférence de l’UA en janvier 2017 pour examen et approbation. |
|  |  |  |  |  |
| 3. Stratégie africaine sur les produits de base | Département du commerce et de l’industrie | Le projet de stratégie de l’Union africaine sur les produits de base a été adopté par le Comité technique spécialisé sur le commerce et l’industrie et les ressources minérales. | Il n’attend plus que l’approbation définitive des organes délibérants de l’UA et d’être assorti d’un Plan d’action. | Il sera finalement soumis aux organes délibérants de l’UA en janvier 2017.  La prochaine activité sera l’élaboration d’un plan d’action. |
|  |  |  |  |  |
| 4. Plate-forme annuelle africaine de dialogue économique/Plate-forme économique africaine | Bureau du vice-président/Planification stratégique (SPPMERM) | Le projet est toujours en cours. | Les préparatifs de sa réunion inaugurale prévue à Maurice n’ont pu être exécutés comme prévu et les dates ont changé. | La réunion est désormais prévue de se tenir à Maurice en mars 2017. |
|  |  |  |  |  |
| 5. Le barrage d’Inga | Département de l’Infrastructure et de l’Énergie | Le projet est en cours ; et en plus du soutien technique, la CUA continue de mobiliser les partenaires de développement et le secteur privé appuyer le projet. | Le lancement du processus de sélection du promoteur privé parmi les trois consortiums pré-présélectionnés qui a débuté en août 2015 attend toujours d’être parachevé. | Le lancement de la construction de l’Inga 3 devrait encore avoir lieu en juin 2017, après quoi il faudra peut-être cinq à sept ans pour la parachever. |
|  |  |  |  |  |
| 6. Réseau panafricain intégré de trains à grande vitesse | Département des Infrastructures et de l’Énergie | Le Plan d’action quinquennal et la feuille de route convenue entre la CUA et le Gouvernement chinois ont été signés en octobre 2016. | Toutes les CER n’ont pas encore participé au projet, comme requis. | Suivant le plan d’action, les 5 prochaines années verront :  1. l’élaboration d’accords sur les lois et règlements relatifs à la coopération ferroviaire.  2. la création par la CUA d’une unité d’exécution du projet au cours des six à douze prochains mois.  3. la collaboration pour faciliter la coopération entre les entreprises africaines et chinoises, en particulier en matière de renforcement des capacités des entreprises fournisseurs locales et le développement de la fabrication avancée en Afrique ; le transfert de technologie, le renforcement des capacités pour la fabrication locale, y compris l’éducation et le développement des compétences préalables.  4. Le gouvernement chinois dirigera la formation du Groupe chinois de coopération sino-africaine dans le domaine des chemins de fer et des trains à grande vitesse afin de conduire le projet. |
|  |  |  |  |  |
| 7. Marché unique africain de l’aviation | Département des infrastructures et de l’énergie | Le projet de Protocole d’accord entre les CER et la CAFAC a été transmis aux CER pour examen. |  |  |
|  |  |  |  |  |
| 8. Stratégie africaine de l’espace extra-atmosphérique | Département des ressources humaines, de la science et de la technologie | L’exercice de définition d’une feuille de route claire et consensuelle pour la gouvernance de la politique et de la stratégie spatiales africaines est toujours en cours. |  |  |
|  |  |  |  |  |
| 9. Réseau électronique panafricain sur la télé-éducation et la télémédecine (PAeN) | Département des ressources humaines, de la science et de la technologie | La Conférence panafricaine des utilisateurs et le Bureau du Comité technique spécialisé sur les technologies de l’information et de la communication se sont réunis du 26 au 28 avril 2016 pour planifier l’exécution du projet et pour mettre en place ses structures de gouvernance après son transfert du gouvernement indien aux parties africaines ; et pour examiner le projet de Déclaration sur la gouvernance de l’Internet. |  | 1. Mettre en place les structures de gouvernance et de gestion convenues.  2. Passer à l’exécution du transfert, selon qu’il convient. |
|  |  |  |  |  |
| 10. Création de l’Université virtuelle | Département des ressources humaines, de la science et de la technologie | Les efforts ont continué à être axés sur l’élaboration d’une structure de dotation en personnel et sur l’élaboration d’un de cadre de projet provisoire (plan stratégique). |  |  |
|  |  |  |  |  |
| 11. Libre circulation des personnes et passeport africain | Département des affaires politiques | Les consultations se sont poursuivies, notamment avec les États membres, pour élaborer et valider un protocole de l’UA sur la libre circulation en Afrique. Le sommet de Kigali a vu l’inauguration du passeport africain. |  |  |
|  |  |  |  |  |
| 12. Négociations sur la Zone de libre-échange continentale | Département du commerce et de l’industrie | Les négociations pour la création d’une Zone de libre-échanges continentale dans le cadre du Forum de négociation de la ZLEC (FN-ZLEC) se sont poursuivies. |  | Les négociations devraient se poursuivre. |
|  |  |  |  |  |
| 13 Grand Musée d’Afrique | Département des affaires sociales | Après l’adoption du projet comme un des projets phares lors du sommet de Kigali, la CUA travaille avec l’Algérie, qui abrite le projet, afin d’élaborer un plan d’action. |  | Les consultations continueront d’accélérer la mise en œuvre du projet. |